



VILLE de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N°10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf

le 26 mars

le Conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre BEGUERY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice	27
présents	23
votants	27
nombre de voix pour	27
nombre de voix contre	00
abstention	00

Présents : M. BEGUERY, Maire - Mmes, SPALANZANI, , LAMY, LE MENESTREL, MATHIEU, Mrs BONNET, CLAPPAZ, FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes BOURGEOIS, CARBONE, CARRE, DESPRES, LACHARTRE, ROLIN - Mrs BECHET, BLIGNY, DOLLE, FONTAN, GADELLE, GAILLARD, GUILLAUD, MINUTILLO, PINERI.

Pouvoirs : Mmes CANNIERE, FAVAND, ROURE - M. BARONI.

Mme Elisabeth Le MENESTREL est nommée secrétaire.

OBJET :

**Participation de la
commune au financement
des BAFA**

Monsieur Jean Pierre MINUTILLO, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse informe le Conseil municipal de la volonté de la commission Jeunesse de maintenir un dispositif d'aide aux jeunes pour passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Lors du BP 2019, le Conseil municipal a acté l'inscription d'une enveloppe de 2000 € dédiée au financement du BAFA.

Il convient à présent de déterminer les conditions de remboursement :

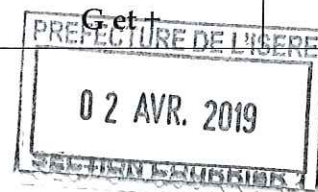
- Avoir passé son BAFA (1, 2 ou 3) en 2019
- Être résident sur la commune
- Avoir entre 17 et 25 ans
- Remplir une fiche d'inscription et présenter un justificatif de quotient familial
- Participation de la commune de 50% à 80% selon la grille de quotient familial ci-dessous :

Quotient Familial CAF	Catégorie correspondante	Déduction
de 0 à 1050	A, B, C, D	-80%
de 1051 à 1300	E	-70%
de 1301 à 1500	F	-60%
Supérieur à 1501	G et +	-50%

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou
Sous-préfecture
le :

Publié ou notifié
le :



Un dossier pourra être présenté pour chaque session du BAFA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Pierre BEGUERY

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains text that is partially obscured by the signature.

PREFECTURE DE L'ISERE
02 AVR. 2019
SECTION COMMUNALE